

**Les attitudes et les
pratiques de solidarité
intergénérationnelle des
immigrants portugais du
Luxembourg :
Une étude comparative**

Charles FLEURY

CEPS/INSTEAD Working Papers are intended to make research findings available and stimulate comments and discussion. They have been approved for circulation but are to be considered preliminary. They have not been edited and have not been subject to any peer review.

The views expressed in this paper are those of the author(s) and do not necessarily reflect views of CEPS/INSTEAD. Errors and omissions are the sole responsibility of the author(s).

LES ATTITUDES ET LES PRATIQUES DE SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE DES IMMIGRANTS PORTUGAIS DU LUXEMBOURG : UNE ÉTUDE COMPARATIVE

Charles Fleury

CEPS/INSTEAD

Résumé : Notre article examine les pratiques de solidarité intergénérationnelle au sein des familles transnationales. Prenant le cas des immigrants portugais du Luxembourg, nous cherchons à savoir comment les attentes normatives à l'égard de la famille se conjuguent à l'éloignement spatial engendré par la migration. Nous montrons que les immigrants portugais adhèrent fortement aux normes d'obligation filiale propres à leur pays d'origine et qu'ils viennent régulièrement en aide à leurs parents malgré l'éloignement géographique. Examinant ensuite la question des transferts financiers intergénérationnels, nous discutons du lien entre solidarité intergénérationnelle et cohésion sociale et abordons la question de l'homogénéisation des systèmes de sécurité sociale européens. Cet article s'inscrit dans le cadre du projet *Relations entre générations au Luxembourg : solidarité, ambivalence, conflit ?*, financé par le Fonds national de la recherche dans le cadre de son programme *Vivre demain au Luxembourg* et mené conjointement par l'Université du Luxembourg et le CEPS/INSTEAD.

INTRODUCTION

Plusieurs travaux ayant porté sur les solidarités familiales ont souligné que celles-ci étaient fonction de la proximité spatiale (Van Pevenage, 2009; Segalen, 2008; Attias-Donfut, 1995). Cette proximité n'explique cependant pas tout, la densité et les formes d'entraide familiale variant également en fonction de l'univers culturel dans lequel vivent – ou sont socialisés – les individus. En Europe, par exemple, on observe que les liens familiaux sont plus forts et les normes d'obligation familiale plus prégnantes dans les pays du sud que dans les pays du nord et de l'ouest, jugés plus individualistes (Kalmijn & Saraceno, 2008; Daatland & Herlofson, 2003; Reher, 1998).

Comment ces attentes normatives se conjuguent-elles à l'éloignement spatial engendré par les migrations internationales ? Les immigrants tendent-ils à harmoniser leurs attentes et leurs obligations à l'égard de la famille avec celles des autres résidents du pays d'accueil ? Dans quelle mesure l'éloignement spatial contraint-il l'exercice de la solidarité intergénérationnelle au sein des familles immigrantes ? Le présent article vise à répondre à ces interrogations et examine, pour ce faire, le cas spécifique des immigrants portugais vivant au Luxembourg. S'appuyant sur diverses données d'enquête recueillies au cours de la dernière décennie, il étudie l'évolution des attentes et des obligations familiales des immigrants portugais et analyse la façon dont ils exercent leur solidarité avec leurs parents restés, pour la plupart, au pays d'origine. Il débouche sur une discussion à propos du processus d'homogénéisation des systèmes de sécurité sociale et des obligations familiales au sein de l'Union européenne.

Le choix du Luxembourg et des immigrants portugais comme terrain et objet d'étude se justifie de plusieurs façons. D'une part, avec ses 42% de ressortissants étrangers – dont plus du tiers (37%) proviennent du Portugal et plus de 85% d'un pays membre de l'Union européenne – le Luxembourg est un des pays où la proportion d'immigrants est la plus importante ; il constitue dès lors un lieu privilégié pour examiner les comportements des familles transnationales en matière de solidarité

intergénérationnelle. D'autre part, par son caractère résolument européen (tant par sa composition culturelle, sa position géographique et de son rôle dans la construction de l'Union européenne), le Luxembourg fait office de laboratoire pour examiner dans quelle mesure les différents systèmes de sécurité sociale européens – desquels les normes d'obligation familiale sont étroitement liées – ont été harmonisés et jusqu'à quel point les obstacles liés à la mobilité communautaire ont été enrayés. Le contraste que présente le Luxembourg par rapport au Portugal en matière de générosité du système de sécurité sociale, de normes d'obligation familiale et d'étendue de la famille s'avère, à ce propos, particulièrement intéressant. Il permet de mettre en relief certaines spécificités des systèmes de sécurité sociale qui persistent en Europe ainsi que d'examiner quelques-unes des conséquences liées à ces spécificités pour les immigrants communautaires.

1. L'ADHÉSION AUX NORMES D'OBLIGATION FAMILIALE

Dans quelle mesure les populations portugaise et luxembourgeoise se distinguent-elles en matière de normes d'obligation familiale et où se situent-elles par rapport aux autres populations européennes ? Nourrissent-elles les mêmes attentes à l'égard de la famille et adhèrent-elles aux mêmes normes d'obligation familiale ? Depuis maintenant 10 ans¹, les données de l'European Values Study (EVS) permettent de répondre à ces interrogations, une série de questions portant sur les attentes à l'égard de la famille étant posées. L'une d'entre elle mesure les obligations des enfants à l'égard de leurs parents et s'énonce ainsi : « Avec laquelle de ces opinions êtes-vous le plus d'accord ? 1) Quels que soient les qualités et les défauts de ses parents, on doit toujours les aimer et les respecter ; 2) On n'a pas le devoir de respecter et d'aimer ses parents quand ils ne l'ont pas mérité par leur comportement et leur attitude ». Une seconde question porte sur les obligations des parents à l'égard de leurs enfants et se lit comme suit : « Laquelle des deux affirmations

¹ Le Luxembourg ne participe aux enquêtes EVS que depuis 1999.

suivantes correspond le mieux à votre opinion concernant la responsabilité des parents à l'égard de leurs enfants ? 1) Le devoir des parents est de faire de leur mieux pour leurs enfants, même aux dépens de leur propre bien-être ; 2) Les parents ont leur vie à eux, et on ne doit pas leur demander de sacrifier leur propre bien-être au bénéfice de leurs enfants ». Motivée par les inquiétudes liées au vieillissement démographique et la remise en question des systèmes de sécurité sociale, une troisième question a été introduite en 2008. Elle porte sur les devoirs des enfants à l'égard de leurs parents âgés ayant besoin d'une aide de longue durée et est formulée de la manière suivante : « Laquelle des deux affirmations suivantes correspond le mieux à votre opinion en ce qui concerne la responsabilité des enfants adultes lorsque leurs parents ont besoin d'une aide de longue durée ? 1) Les enfants adultes doivent fournir l'aide que nécessitent leurs parents, même aux dépens de leur propre bien-être ; 2) Les enfants adultes ont leur vie à eux, et on ne doit pas exiger qu'ils sacrifient leur propre bien-être à celui de leurs parents ». La présente section examine les réponses obtenues à ces différentes questions au sein de quelques pays européens et explore, dans un deuxième temps, les spécificités des réponses formulées par les immigrants portugais vivant au Luxembourg.

1.1 L'ADHESION AUX NORMES D'OBLIGATION FAMILIALE DANS QUELQUES PAYS D'EUROPE

Le graphique 1 offre un aperçu du niveau d'adhésion à certaines normes d'obligation familiale dans différents pays européens en 1999². Il présente de manière plus spécifique la proportion d'individus qui se sont dit d'accord avec les deux énoncés normatifs que sont 1) « quels que soient les qualités et les défauts de ses parents, on doit toujours les aimer et les respecter » (obligation filiale³) et 2) « le devoir des

² Au moment d'écrire ces lignes, les données pondérées internationales de l'EVS de 2008 n'étaient pas disponibles. Une analyse sommaire des données non pondérées de 2008 n'a toutefois pas révélé de différences significatives par rapport aux résultats que nous présentons ici.

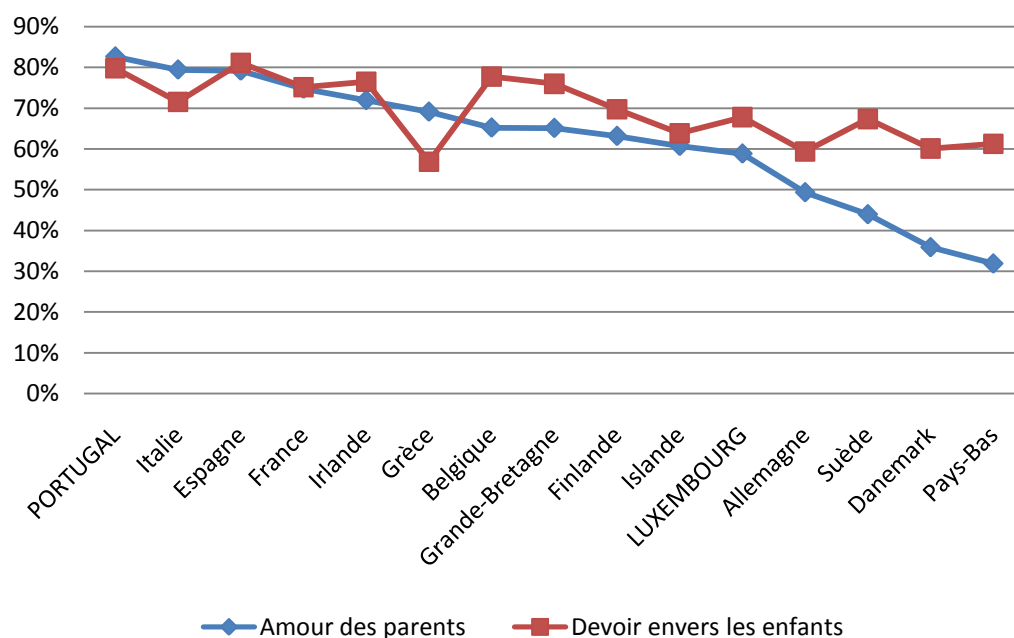
³ Suivant la distinction apportée par Rossi et Rossi (1990).

parents est de faire de leur mieux pour leurs enfants, même aux dépens de leur propre bien-être » (obligation parentale³).

Comme le révèle le graphique 1, d'importantes différences s'observent en Europe en matière d'adhésion aux normes d'obligation familiale. En fait, comme l'ont remarqué d'autres observateurs avant nous (Attias-Donfut & Wolff, 2009; Daatland & Herlofson, 2003; Reher, 1998), il semblerait que l'adhésion aux normes d'obligation familiale varie suivant un axe nord-sud. Ainsi, on observe que les normes sont plus prégnantes dans les pays d'Europe du Sud comme le Portugal, l'Italie et l'Espagne, alors qu'elles le sont beaucoup moins dans les pays d'Europe du Nord, comme les Pays-Bas, le Danemark et la Suède. Les différences s'observent pour les deux types d'obligation familiale, mais sont plus prononcées en ce qui a trait aux obligations filiales : lorsqu'il s'agit des normes d'obligation parentale, moins de 25 points de pourcentage séparent les pays les plus normatifs (Portugal et Espagne) aux pays les moins normatifs (Danemark et Pays-Bas) ; en revanche, lorsqu'il s'agit des normes d'obligation filiale, près de 50 points de pourcentage les séparent. Le contraste semble encore plus marqué lorsqu'on examine les réponses à la question introduite en 2008⁴ à propos des devoirs des enfants à l'égard de leurs parents qui ont besoin d'une aide de longue durée. On constate en effet que près de 60 points de pourcentage séparent le pays le plus normatif (Portugal) au pays le moins normatif (Danemark), plus de 80% des répondants portugais disant qu'on doit aider ses parents même aux dépens de son propre bien-être, contre moins de 20% au Danemark et 30% aux Pays-Bas.

⁴ Ces résultats ne sont donnés qu'à titre indicatif, les données sur lesquels ils s'appuient ne pouvant pas être pondérées.

Graphique 1 - Proportion d'individus qui croient qu'on doit toujours aimer ses parents et/ou qui croient qu'un parent doit venir en aide à ses enfants même aux dépens de son propre bien-être, par pays (en %)



Source : EVS 1999, CEPS/INSTEAD
Champ : ensemble des individus.

Malgré les études nous mettant en garde contre une interprétation des résultats au moyen de la typologie des systèmes d'États-providence (Kalmijn & Saraceno, 2008; Reher, 1998), on ne peut pas s'empêcher de faire un parallèle entre le graphique 1 et le niveau de développement des systèmes de sécurité sociale européens (Masson, 2009; Esping-Andersen, 1999). Aux deux extrêmes du graphique, semblent en effet s'opposer les deux régimes de sécurité sociale que sont le régime méditerranéen, réputé moins développé et fortement familialiste, et le régime social-démocrate, plus développé et individualiste. Entre les deux, nous retrouvons les pays corporatistes, favorables aux solidarités familiales, mais offrant d'importants transferts publics aux plus âgés, et les pays libéraux, peu favorables aux solidarités familiales et offrant peu de transferts publics (Masson, 2009).

En ayant cette typologie à l'esprit, il est intéressant d'examiner la position qu'occupent le Portugal et le Luxembourg sur le graphique 1, lequel classe les pays dans un ordre décroissant suivant leur niveau d'adhésion aux normes d'obligation filiale. Le Portugal, dont le système de sécurité sociale est de type méditerranéen, caractérisé par un faible niveau de pension publique, de fortes attentes à l'égard de la solidarité familiale et une définition large de la famille (Segalen, 2008; Wall, Abhoim, Cunha, & Vasconcelos, 2001; Millar & Warman, 1996), se trouve à l'extrême gauche, étant l'un des pays où l'adhésion aux normes d'obligation familiale est la plus élevée, que ce soit lorsqu'il s'agit des obligations parentales que lorsqu'il s'agit des obligations filiales. En revanche, le Luxembourg – où le niveau des pensions est parmi les plus élevés d'Europe et où les attentes à l'égard de la famille se limitent aux membres de la famille nucléaire (Trausch, 2009; OCDE, 2009; Segalen, 2008; Millar & Warman, 1996) – se situe entre les deux extrêmes, mais un peu plus près des pays sociaux-démocrates⁵. C'est donc dans un pays caractérisé par un niveau d'adhésion aux normes d'obligation familiale relativement faible (en particulier lorsqu'il s'agit d'obligations filiales) que s'intègrent les Portugais qui s'établissent au Luxembourg.

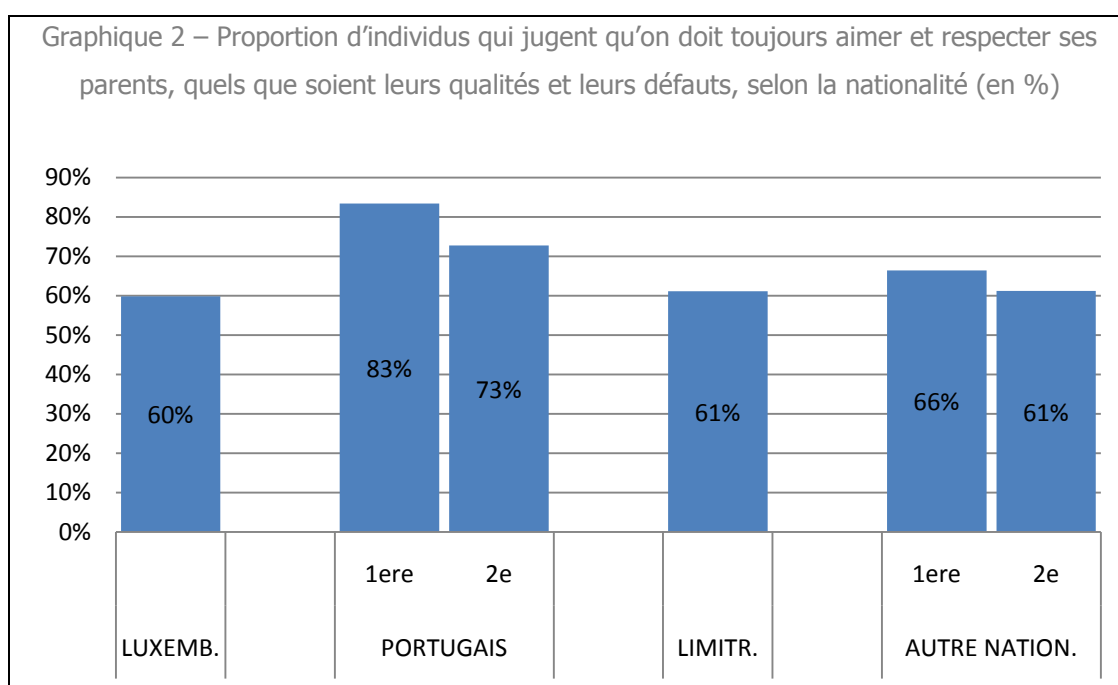
1.2 L'ADHESION AUX NORMES D'OBLIGATION FILIALE AU LUXEMBOURG

Ce contraste s'observe-t-il également au Luxembourg ? Les immigrants portugais vivant au Luxembourg ont-ils plutôt tendance à harmoniser leurs attentes à l'égard de la famille avec celles qui dominent au pays d'accueil ? Encore une fois, les données recueillies dans le cadre des enquêtes EVS permettent d'examiner cette question et, cette fois, nous disposons des données de 2008. Il est donc possible de comparer les réponses que nous donnent les immigrants portugais avec celles que nous donnent les Luxembourgeois et les autres immigrants. À cet égard, il est intéressant de distinguer les immigrants des pays limitrophes (Allemagne, Belgique et France)⁶ des immigrants portugais, les premiers vivant plus près de leurs parents que les seconds

⁵ Suivant la typologie d'Esping-Andersen (1999), Ametepe et Hartmann-Hirsch (2010) qualifient d'ailleurs le Luxembourg de pays corporatiste aux standards sociaux-démocrates.

⁶ Lesquels représentent pas moins de 26% de la population immigrante vivant au Luxembourg.

et provenant de pays caractérisés par des régimes de sécurité sociale relativement similaires à celui du Luxembourg (Masson, 2009; Segalen, 2008). De même, il est intéressant de distinguer les immigrants selon qu'ils appartiennent à la première ou à la seconde génération d'immigration⁷, ceci afin d'évaluer dans quelle mesure les enfants d'immigrants adhèrent aux normes d'obligation familiale transmises par leurs parents. C'est ce que nous avons fait pour les normes d'obligation filiale (le devoir d'*aimer* et d'*aider* ses parents), normes pour lesquelles le contraste Portugal/Luxembourg est le plus marqué (graphiques 2 et 3). Vu le peu de différences, nous ne traitons plus des obligations parentales.

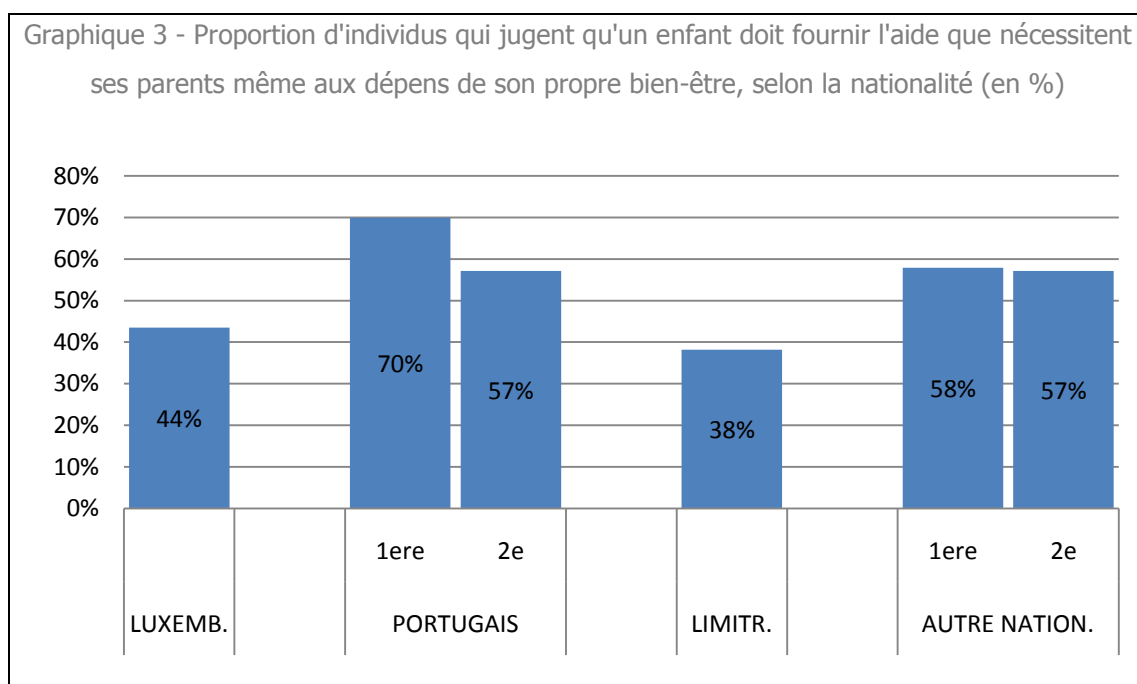


Source : EVS 2008, CEPS/INSTEAD

Champ : ensemble des individus résidant au Luxembourg.

⁷ Nous définissons la génération d'immigration suivant l'âge (avant ou à/après 16 ans) auquel la personne, de nationalité étrangère, est arrivée au Luxembourg. Il s'agit d'une distinction pratique et nous sommes conscients qu'elle ne renvoie pas à la distinction courante de la génération d'immigration, notre objectif étant simplement de distinguer les immigrants les plus susceptibles d'avoir immigré avec un parent des autres immigrants. Notons que cette distinction ne peut être faite pour les ressortissants des pays limitrophes, le nombre de ressortissants des pays limitrophes appartenant à la seconde génération d'immigrants étant trop faible.

De manière générale, il apparaît que les immigrants portugais, qu'ils soient de la première ou de la deuxième génération, adhèrent plus fortement aux normes d'obligation filiale que les Luxembourgeois et les autres ressortissants étrangers. Ils sont ainsi plus favorables à la norme voulant qu'on doive toujours aimer ses parents, et ce, quels que soient leurs qualités et leurs défauts : alors que seulement 60% des Luxembourgeois et 61% des ressortissants des pays limitrophes sont favorables à cette norme d'amour filial, 83% des ressortissants portugais de la première génération et 73% des ressortissants portugais de la deuxième génération le sont (graphique 2). Chez les ressortissants étrangers provenant de pays non limitrophes, le niveau d'adhésion est également inférieur à celui des Portugais (66% et 61%).



Source : EVS 2008, CEPS/INSTEAD

Champ : ensemble des individus résidant au Luxembourg.

L'écart entre les Portugais et les autres nationalités est également perceptible lorsqu'on demande aux individus quelles sont les obligations des enfants adultes à l'égard de leurs parents qui ont besoin d'une aide de longue durée. Comme le montre le graphique 3, les immigrants portugais de la première et de la deuxième génération sont plus favorables à l'énoncé voulant que l'enfant adulte ait le devoir de fournir l'aide que nécessitent ses parents que ne le sont les Luxembourgeois, les

ressortissants des pays limitrophes et, dans une moindre mesure, les autres immigrants. En fait, chez les Portugais, près de deux répondants sur trois pensent que l'enfant doit sacrifier son propre bien-être au bénéfice de ses parents alors que chez les Luxembourgeois, moins d'un individu sur deux pense ainsi, et à peine un peu plus d'un sur trois chez les ressortissants des pays limitrophes. Les autres immigrants se situent près des immigrants portugais de la deuxième génération, adhérant davantage à cette norme d'obligation filiale que ne le font les Luxembourgeois et les ressortissants des pays limitrophes, mais moins que les immigrants portugais de la première génération.

En somme, il semblerait que le contraste entre le Portugal et le Luxembourg se maintienne en territoire luxembourgeois, les immigrants portugais adhérant plus fortement aux normes d'obligation filiale que ne le font les Luxembourgeois et les autres ressortissants étrangers. Cette plus forte adhésion s'observe aussi chez les immigrants portugais de la deuxième génération, mais de façon plus diluée, ce qui témoigne de la persistance des valeurs familiales dans un contexte migratoire. Il reste maintenant à savoir comment cette plus forte adhésion aux normes d'obligation filiale se conjugue à l'éloignement géographique engendré par la migration, ce que fera la prochaine section.

2. L'EXERCICE DE LA SOLIDARITÉ ASCENDANTE

La section précédente a montré que les immigrants portugais, les Luxembourgeois et les autres immigrants se distinguaient les uns des autres dans leur manière d'envisager les obligations filiales, les immigrants portugais étant beaucoup plus nombreux à penser qu'ils ont l'obligation d'aider leurs parents qui ont besoin d'une aide de longue durée. Il s'agit maintenant de savoir comment ces normes d'obligation filiale parviennent à se concrétiser dans un contexte où les parents vivent loin, la plupart des immigrants portugais adultes n'ayant pas de parents qui vivent au Luxembourg. Plus concrètement, il s'agit de savoir si, malgré l'éloignement géographique, les immigrants portugais parviennent à s'acquitter de leurs

« obligations » à l'égard de leurs parents âgés et, le cas échéant, de savoir comment ils leur viennent en aide.

Nous examinons ces questions à partir de différentes données portant sur le soutien intergénérationnel apporté aux parents âgés. Parce qu'ils sont les plus susceptibles de venir en aide à leurs parents (Attias-Donfut, 2000), nous nous intéressons exclusivement à l'aide que fournissent les membres de la génération pivot⁸ à leurs parents âgés. Il s'agit en fait de savoir dans quelle mesure les immigrants portugais âgés de 45 à 64 ans viennent en aide à leurs parents et en quoi les façons dont ils leur viennent en aide se distinguent de celles qui s'observent chez les Luxembourgeois et chez les autres immigrants. Étant donné le fait que les immigrants portugais appartenant à la génération pivot sont presque tous arrivés au Luxembourg à l'âge de 16 ans ou après, aucune distinction de génération ne sera faite dans cette section.

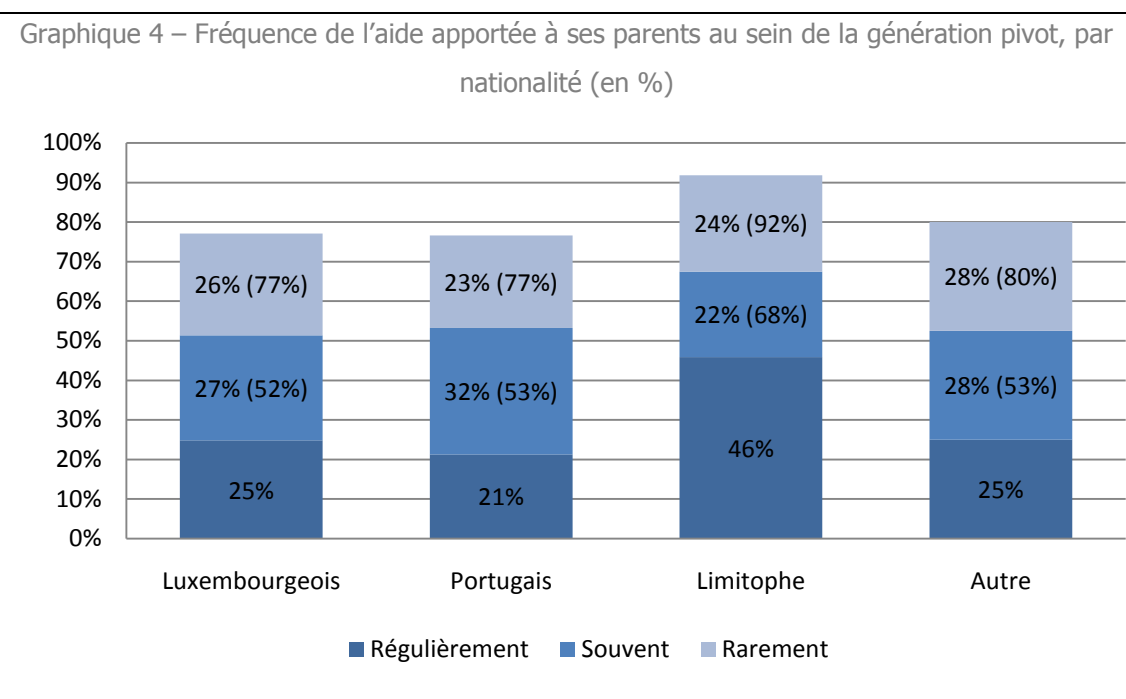
2.1 L'AIDE APPORTEE PAR LA GENERATION PIVOT

Dans quelle mesure les immigrants portugais vivant au Luxembourg et appartenant à la génération pivot viennent-ils en aide à leurs parents ? Se distinguent-ils de leurs homologues luxembourgeois ou immigrants dans leur propension à venir en aide à leurs parents ? Encore une fois, les données récoltées en 2008 dans le cadre de l'EVS permettent de répondre à ces interrogations, une question ayant été posée à propos de l'intensité de l'aide que le répondant a fournie à ses parents au cours des trois mois qui ont précédé l'enquête. Cette question s'énonçait ainsi : « Au cours des trois derniers mois, combien de fois avez-vous apporté une aide matérielle, un conseil, un soutien moral à vos parents qui ne vivent pas dans votre ménage ? » Les choix de réponse étaient les suivants : régulièrement, souvent, rarement ou jamais. Les réponses fournies par les membres de la génération pivot suivant leur nationalité sont consignées dans le graphique 4. À sa lecture, il apparaît clairement que la

⁸ Fait partie de la génération pivot, toute personne âgée de 45 à 64 ans dont au moins un des parents est en vie.

distance géographique qui sépare les immigrants portugais de leurs parents ne les empêche pas de leur venir en aide, 21% d'entre eux le faisant régulièrement et 32% le faisant souvent. Comparativement aux Luxembourgeois, les immigrants portugais ne semblent pas venir beaucoup moins en aide à leurs parents, 24% des immigrants portugais n'étant jamais venus en aide à leurs parents contre 22% chez les Luxembourgeois.

On ne manquera certainement pas d'observer que ce sont les ressortissants des pays limitrophes qui viennent le plus souvent en aide à leurs parents. Ce résultat mériterait sans doute d'être approfondi, mais on peut avancer l'hypothèse d'une conjonction de facteurs, dont un éloignement géographique moins important par rapport aux autres immigrants, des normes d'obligation filiale plus prégnantes qu'au Luxembourg (voir section 1.1) et des transferts publics aux plus âgés un peu moins élevés dans les pays limitrophes qu'au Luxembourg (OCDE, 2009). Selon cette hypothèse, le soutien filial fourni par les ressortissants des pays limitrophes serait d'autant plus important qu'il serait plus nécessaire (par rapport au Luxembourg) et plus réalisable en raison des distances géographiques moins importantes qui séparent l'immigrant de ses parents (par rapport aux autres immigrants).



Source : EVS 2008, CEPS/INSTEAD

Champ : ensemble des individus âgés de 45 à 64 ans ayant encore au moins un parent survivant.

Ce qu'on retiendra de ces résultats, cependant, c'est surtout que l'éloignement spatial ne signifie pas l'absence de solidarité intergénérationnelle. Au contraire, comme l'ont montré les travaux de plusieurs anthropologues (Baldassar, 2007; Baldassar, Baldock, & Wilding, 2007; Wilding, 2006; Baldock, 2000), la solidarité intergénérationnelle demeure très forte au sein des familles transnationales. Elle l'est d'autant plus que son exercice n'exige pas toujours une présence physique (le soutien moral notamment) et qu'il a largement bénéficié des progrès technologiques récents en matière de transport et de communication (Wilding, 2006). Grâce au développement de moyens de transport plus rapides (TGV), à la démocratisation relative de leurs coûts (compagnie aérienne « low cost ») et au développement des technologies des communications (Internet, téléphonie, etc.), il est non seulement plus facile de se rendre dans son pays d'origine pour venir en aide à ses parents, mais les formes de solidarité « à distance » sont grandement facilitées.

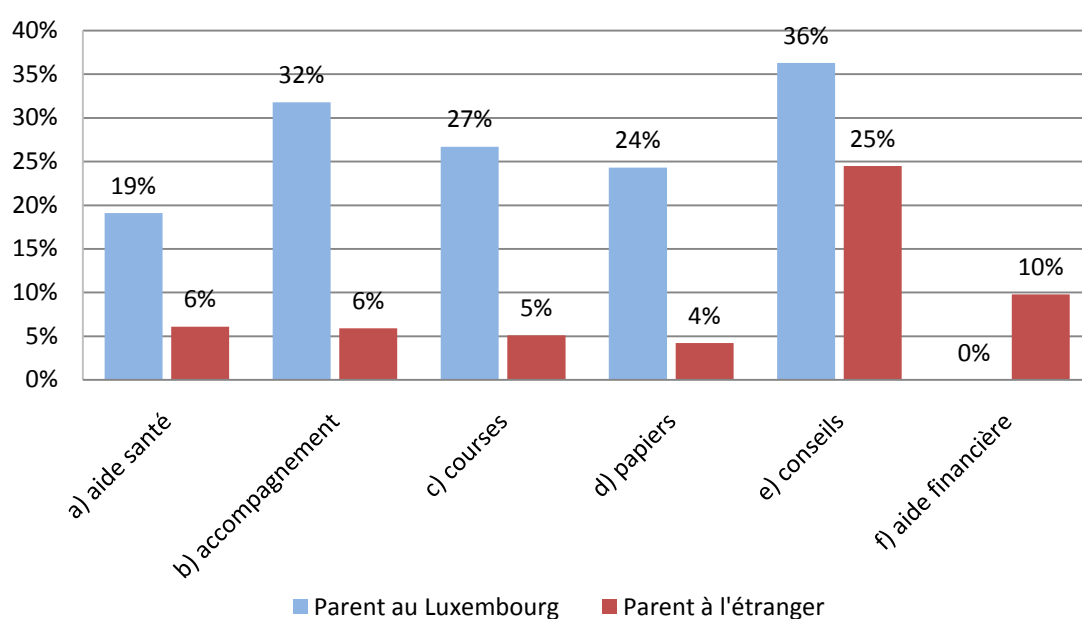
2.2 LE TYPE D'AIDE APPORTE PAR LA GENERATION PIVOT

Les formes de soutien adoptées par les familles ne sont toutefois pas les mêmes selon que les parents vivent ou non à l'étranger. Comme l'a révélé l'étude de Borsenberger (2003), étude luxembourgeoise où nous puisons les données du graphique 5, l'aide fournie par les membres de la génération pivot dont les parents vivent à l'étranger prend essentiellement les formes du soutien moral et de l'aide financière, lesquelles n'exigent pas une proximité géographique. Concernant l'aide financière, le contraste entre les individus pivots dont les parents vivent au Luxembourg et ceux dont les parents vivent à l'étranger est particulièrement frappant. Alors que 10% des pivots ayant un parent à l'étranger déclarent avoir aidé financièrement leurs parents au cours des trois mois ayant précédé l'enquête, cette proportion est quasiment nulle chez les pivots n'ayant pas de parents vivant à l'étranger (graphique 5).

On rejoint ici les récents travaux d'Attias-Donfut et de Wolff (2009), lesquels observent, en France, que les immigrants versent beaucoup plus d'argent à leurs ascendants que ne le font les membres de la population autochtone. Cela n'est pas

étranger au fait qu'en France les familles ont été libérées du soutien financier aux personnes âgées, celles-ci bénéficiant d'importants transferts publics (Attias-Donfut & Wolff, 2009; Masson, 2009). Or, c'est encore davantage le cas du Luxembourg, où le niveau des pensions est parmi les plus élevés d'Europe et où le taux de risque de pauvreté des personnes âgées est parmi les plus faibles des pays de l'OCDE (Tausch, 2009; OCDE, 2009; STATEC, 2008; Hausman, 1993). En fait, si les familles luxembourgeoises ont été libérées du soutien financier aux personnes âgées, il en va autrement de certaines populations immigrantes, comme nous allons le voir dans la section suivante.

Graphique 5 - Proportion d'individus ayant rendu service au moins une fois dans l'année à leur père/mère par type de services rendus et selon le lieu de résidence du parent (en %)



Source : M. Borsenberger (2003), *La solidarité des 45-64 ans avec leurs parents âgés*, Cahier PSELL no 136.
Champ : ensemble des individus âgés de 45 à 64 ans ayant encore au moins un parent vivant.

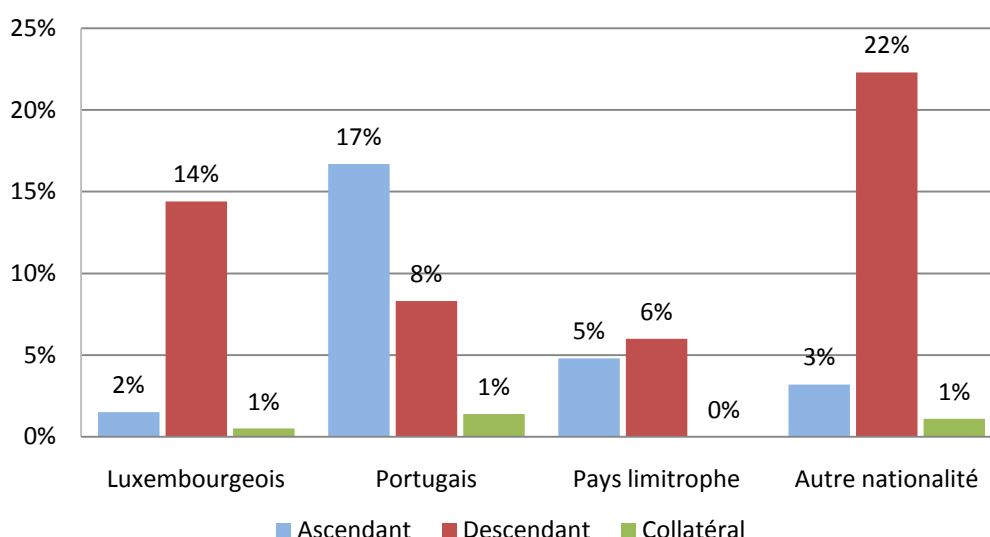
2.3 L'AIDE FINANCIERE APPORTEE PAR LA GENERATION PIVOT

Le graphique 6 présente la proportion de ménages pivots qui ont versé régulièrement de l'argent à des membres de leur famille au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête selon le sens du transfert et la nationalité du chef de ménage. D'entrée de jeu, il apparaît que les familles immigrantes ne partagent pas la même probabilité de venir financièrement en aide à leurs parents, les ménages pivots portugais étant beaucoup plus susceptibles de l'avoir fait que l'ensemble des autres ménages pivots. C'est en effet 17% des ménages pivots portugais qui ont fait de tels transferts alors que cette proportion est inférieure à 5% au sein des autres ménages pivots, et même 2% au sein des ménages pivots luxembourgeois. Fait intéressant, chez les ménages pivots portugais, les transferts descendants sont nettement moins importants que les transferts ascendants, à peine un peu plus de 8% des ménages portugais ayant fait ce type de transfert, contre 22% au sein des ménages provenant d'un pays non limitrophe et 14% au sein des ménages luxembourgeois. Il nous semble important d'insister sur ce résultat : alors que les autres ménages ont fait davantage de transferts réguliers descendants que de transferts réguliers ascendants, chez les ménages portugais, c'est l'inverse qui s'observe, les transferts ascendants étant deux fois plus nombreux que les transferts descendants. Évidemment, ces résultats peuvent s'expliquer par les caractéristiques propres aux ménages pivots portugais, lesquels sont plus jeunes et ont plus souvent des parents survivants que les autres ménages. Une analyse de régression logistique⁹ a pourtant montré que, toutes choses étant égales par ailleurs, les ménages pivots portugais faisaient davantage de transferts ascendants que les ménages pivots luxembourgeois et, dans une moindre mesure, que les autres ménages pivots étrangers. En revanche, ils faisaient nettement moins de transferts réguliers descendants.

⁹ Les variables incluses dans les modèles de régression logistique étaient le revenu disponible du ménage, la composition du ménage, le niveau de scolarité et la profession du chef de ménage, la profession du père du chef de ménage, l'âge d'arrivée au Luxembourg du chef de ménage et sa nationalité, son âge, son statut matrimonial, le fait qu'il ait ou non un parent ou beau-parent survivant et le fait qu'il ait eu ou non des enfants. Les résultats de l'analyse sont présentés à l'annexe 1.

Encore une fois, on rejoint les observations d'Attias-Donfut et de Wolff (2009) qui observent que les Portugais vivant en France versent davantage d'argent à leurs ascendants que ne le font les Français et les autres immigrants d'Europe, s'apparentant ainsi aux immigrants provenant des pays du Maghreb. En dehors de normes d'obligation filiale plus prégnantes, ce qui ressort de ces résultats est, à notre avis, les différents niveaux de générosité des systèmes de sécurité sociale à l'échelle européenne et internationale. Moins généreux que celui du Luxembourg, le système de sécurité sociale portugais exige, faute d'autres ressources, une plus grande participation de la famille dans le soutien aux personnes âgées (Segalen, 2008; Wall, Abhoim, Cunha, & Vasconcelos, 2001; Millar & Warman, 1996; Hepanha, 1995). Il en résulte une obligation de redistribution ascendante privée plus importante que celle qui s'observe au Luxembourg, obligation à laquelle n'échappent pas les immigrants portugais qui s'établissent au Luxembourg et qui laissent leurs parents au pays d'origine. Comme nous allons le voir dans la prochaine section, de telles obligations ont des conséquences importantes sur le niveau de l'aide accordée aux descendants.

Graphique 6 - Proportion de ménages pivots qui ont versé régulièrement de l'argent à un ou plusieurs membres de leur famille selon le sens du transfert et la nationalité du chef de ménage (en %)



Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD

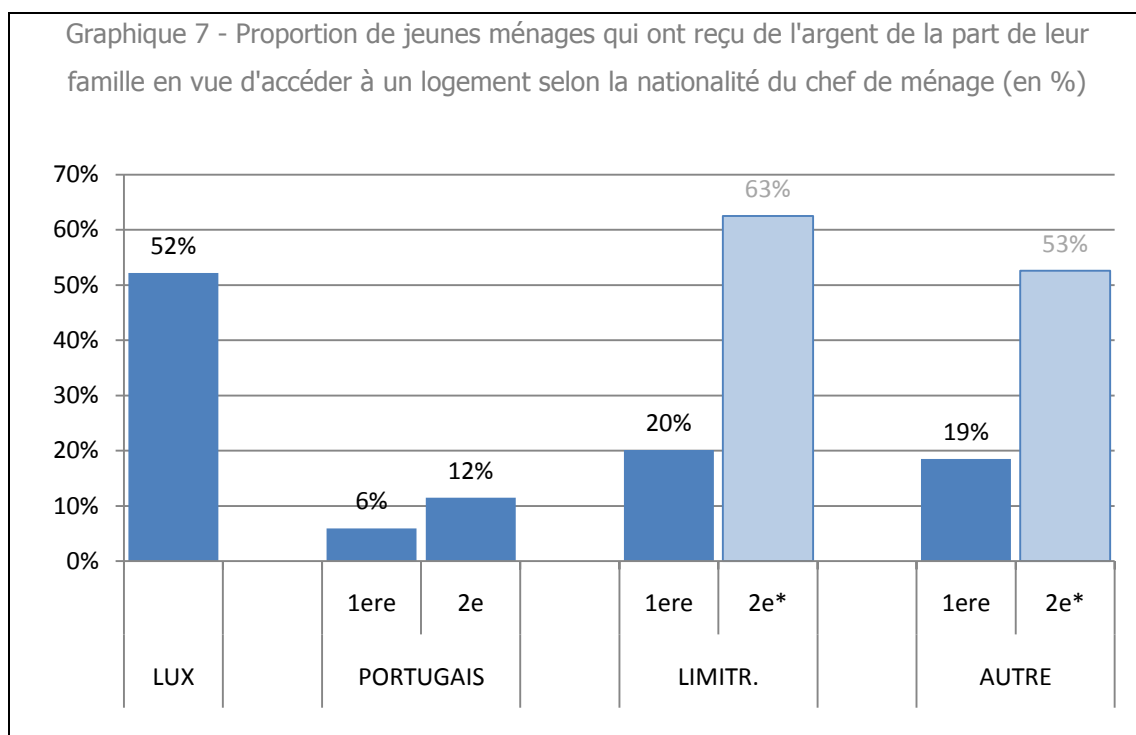
Champ : ensemble des ménages résidant au Luxembourg dont le chef est âgé de 45 à 64 ans.

3. DES OBLIGATIONS FAMILIALES QUI GÉNÈRENT DES INÉGALITÉS SOCIALES

Les travaux qui ont porté sur les solidarités intergénérationnelles ont montré qu'en Europe de l'Ouest, l'aide financière intergénérationnelle était prioritairement destinée aux jeunes générations (Masson, 2009; Attias-Donfut, 2000; Kholi, 1999). Ces transferts financiers sont d'autant plus importants que les parents sont plus riches (grâce aux généreux transferts publics destinés aux plus âgés) et n'ont plus à subvenir aux besoins financiers de leurs propres parents. Ils servent à financer les études de plus en plus longues de leurs enfants et de leurs petits-enfants et facilitent l'acquisition de leur logement. Comme le souligne Trausch, au Luxembourg, « les jeunes ménages sont tributaires de ces prestations, face au coût exorbitant du logement » (2009, p. 66).

L'exemple des immigrants portugais appartenant à la génération pivot témoigne pourtant d'une autre réalité. Déjà moins riches que les autres ménages pivots et devant faire face à des obligations financières plus importantes à l'égard de leurs propres parents, les ménages pivots portugais doivent, plus que n'importe quel autre ménage pivot, procéder à des arbitrages financiers, lesquels semblent se faire au détriment des plus jeunes générations. Non seulement avons-nous constaté qu'ils versent moins souvent des transferts réguliers à leurs descendants, mais on constate qu'ils sont également moins nombreux à les avoir aidés à accéder à leur logement, moins de 1% de ces ménages ayant accordé une telle aide au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, contre plus de 10% au sein des ménages luxembourgeois (Fleury, 2010). Or, lorsqu'on interroge directement les jeunes ménages, le contraste est encore plus frappant : alors que plus de 50% des jeunes ménages luxembourgeois déclarent avoir été aidés pour accéder au logement qu'ils occupent actuellement, seulement 12% des immigrants portugais de la deuxième génération déclarent l'avoir été (graphique 7). Cette proportion est supérieure à celle observée chez les jeunes

ménages portugais de la première génération (6%), mais semble largement inférieure à celle observée chez les autres immigrants de deuxième génération¹⁰, dont la probabilité d'avoir été aidé oscille entre 50% et 65% et s'apparente à celle observée chez les jeunes luxembourgeois.



Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD

Champ : ensemble des ménages résidant au Luxembourg dont le chef est âgé de 18 à 44 ans.

Note (*) : 15 > n < 25. Interpréter avec prudence.

Certes, ces résultats ne signifient pas que les immigrants portugais ne viennent pas en aide à leurs enfants, l'exercice de la solidarité ne se limitant pas à cette forme de soutien. Cela dit, dans un pays où les transferts financiers descendants revêtent une telle importance et constituent une condition quasi *sine qua non* pour accéder au logement, un tel résultat nous semble majeur, celui-ci témoignant d'importantes inégalités en matière de solidarité intergénérationnelle. On rejoint en fait la thèse de Déchaux (2007) lorsqu'il soutient que la solidarité intergénérationnelle n'accroît pas la cohésion sociale. De fait, s'il est possible que cette solidarité permette de réduire les

¹⁰ La petite taille de l'échantillon nous oblige toutefois à être très prudents avec ces chiffres.

inégalités intergénérationnelles comme l'indique Attias-Donfut (2000), il semble qu'elle ne contribue pas à réduire les inégalités *intragénérationnelles*, tendant même, au contraire, à les accentuer.

4. DISCUSSION

Au terme de notre analyse, il ressort que les valeurs et les obligations familiales propres au pays d'origine ne disparaissent pas avec la migration. Au contraire, parce que la plupart des immigrants ont laissé des membres de leur famille au pays d'origine – notamment leurs parents –, ils continuent d'adhérer fortement à ces valeurs et ces obligations familiales, les transmettant même à leurs enfants. L'éloignement géographique n'est d'ailleurs pas incompatible avec ces normes d'obligations familiales : au Luxembourg, les immigrants portugais viennent presque aussi souvent en aide à leurs parents que ne le font les Luxembourgeois. Cette solidarité s'exerce d'abord à distance et prend la forme du soutien moral et du soutien financier. Cela dit, grâce aux progrès technologiques intervenus dans les domaines des transports et des communications, le soutien direct aux parents est de plus en plus envisageable, ces progrès ayant fortement « réduit » les distances géographiques et ayant rendu plus accessibles les coûts des transports.

Il ressort également que les valeurs et les obligations familiales propres à un pays sont étroitement liées au système de sécurité sociale qui le caractérise. En ce sens, la migration constitue l'occasion d'une rencontre entre deux – et parfois plus – systèmes de sécurité sociale. Or, parce qu'ils sont conçus dans une perspective où les générations cohabitent au sein d'un même pays et parce qu'ils envisagent parfois les relations intergénérationnelles différemment, leur rencontre peut s'avérer problématique, les immigrants devant notamment faire face à des exigences contradictoires à l'égard de la famille et de ses membres. C'est le cas des immigrants portugais du Luxembourg, lesquels maintiennent leurs obligations financières à l'égard de leurs parents âgés, mais vivent dans un pays réputé les avoir libérés de telles obligations et ayant fait des transferts descendants la principale (et nécessaire) forme de soutien financier intergénérationnel. Aussi, face à leurs obligations filiales

héritées de leur pays d'origine et leurs obligations parentales héritées de leur pays d'accueil, les immigrants portugais sont contraints de procéder à un arbitrage financier, arbitrage qui, faute de moyens suffisants, semble se faire au détriment de la plus jeune génération. Il en résulte un accroissement des inégalités chez cette génération, les enfants des immigrants portugais étant moins susceptibles de recevoir des transferts financiers intergénérationnels que ne le sont les enfants des Luxembourgeois et les enfants des ressortissants des pays limitrophes.

Cette situation est vécue par les immigrants portugais du Luxembourg ; on peut croire qu'elle est vécue encore plus intensément par les immigrants provenant des pays économiquement les plus pauvres, où la solidarité familiale constitue le principal, voire l'unique pilier sur lequel s'appuie la sécurité sociale. L'intérêt d'avoir étudié le cas des immigrants portugais du Luxembourg est qu'il a permis d'illustrer le fait que, même à l'intérieur d'une zone où d'importants efforts d'harmonisation des systèmes de sécurité sociale ont été faits et où les principaux obstacles liés à la mobilité géographique ont été enrayés, d'importantes différences subsistent en matière de valeurs et d'obligations familiales, ce qui n'est pas sans avoir quelques conséquences sur les immigrants communautaires. Cela pose en fait la question de l'intégration des immigrants provenant des pays européens économiquement les plus pauvres au sein des pays européens les plus riches.

Cette question est d'autant plus importante que les frontières de l'Europe se sont élargies au cours des dernières années aux pays d'Europe de l'Est, mais d'importantes difficultés économiques semblent actuellement surgir dans les pays d'Europe du Sud ; il s'agit d'autant de phénomènes qui renforcent les divergences entre les économies des pays européens et qui sont susceptibles d'avoir des conséquences sur les familles immigrantes. À cet égard, les mesures d'austérité annoncées par le gouvernement portugais en avril 2010 et visant à éviter une crise financière semblable à celle que traverse la Grèce pourraient bien venir renforcer les obligations de soutien qui échoient actuellement aux familles portugaises, que ses membres vivent, ou non, au Portugal.

BIBLIOGRAPHIE

- AMETEPE, Senyo Fofu et Claudia HARTMANN-HIRSCH. 2010. *Eligibility and take up of social assistance for immigrants and nationals: the case of Luxembourg*. Differdange, Rapport de recherche CEPS/INSTEAD, collection Working paper no 2010-05.
- ATTIAS-DONFUT, Claudine. 1995. « Introduction », dans Claudine ATTIAS-DONFUT (dir.), *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*. Paris, Nathan : 5-23.
- ATTIAS-DONFUT, Claudine. 2000. « Rapports de générations. Transferts familiaux et dynamique macrosociale », *Revue Française de Sociologie*, 41, 4 : 643-684.
- ATTIAS-DONFUT, Claudine et Charles-Étienne WOLFF. 2009. *Le destin des enfants d'immigrés. Un déchaînement des générations*. Paris, Éditions Stock.
- BALDASSAR, Loretta. 2007. « L'aide transnationale au sein des familles d'immigrés qualifiés établis en Australie : une comparaison entre les immigrés italiens et les réfugiés afghans », *Enfances, familles et générations*, 6, revue électronique <http://www.erudit.org/revue/efg/2007/v/n6/016485ar.html>, Page consultée le 30 avril 2010.
- BALDASSAR, Loretta, Cora Vellekoop BALDOCK et Raelene WILDING. 2007. *Families caring across borders: migration, ageing and transnational caregiving*. New York, Palgrave MacMillan.
- BALDOCK, Cora Vellekoop. 2000. « Migrants and their parents: caregiving from a distance », *Journal of Family Issues*, 21 : 205-224.
- BORSENBARGER, Monique. 2003. *La solidarité des 45-64 ans avec leurs parents âgés*. Differdange, Rapport de recherche CEPS/INSTEAD, collection Cahier PSELL no 136.
- DAATLAND, Svein Olav et Katharina HERLOFSON. 2003. « Les normes de responsabilité familiale dans les pays européens : contrastes et similarités », *Retraite et société*, 38, 1 : 15-47.
- DECHAUX, Jean-Hugues. 2007. « Réalité et limites de l'entraide familiale », dans Serge PAUGAM (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF : 205-217.
- ESPING-ANDERSEN, Gosta. 1999. *Les trois mondes de l'État-providence*. Paris, PUF.
- FLEURY, Charles. 2010. *Le soutien financier intergénérationnel apporté par la génération pivot*. Differdange, rapport de recherche CEPS/INSTEAD, collection Cahiers du CEPS, à paraître.
- HAUSMAN, Pierre. 1993. *Les phénomènes associés au vieillissement de la population*. Differdange, rapport de recherche CEPS/INSTEAD, collection document PSELL no 77.

HEPANHA, Pedro. 1995. « Vers une société providence simultanément pré- et post-moderne. L'état des solidarités intergénérationnelles au Portugal », dans Claudine ATTIAS-DONFUT, *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*. Paris, Nathan : 245-258.

KALMIJN, Matthijs et Chiara SARACENO. 2008. « A comparative perspective on intergenerational support », *European Societies*, 10, 3 : 479-508.

KHOLI, Martin. 1999. « Private and public transfers between generations: linking the family and the state », *European Societies*, 1, 1 : 81-104.

MASSON, André. 2009. *Des liens et des transferts entre générations*. Paris, Éditions EHESS.

MILLAR, Jane et Andrea WARMAN. 1996. *Family obligations in Europe*. London, Family Policy Centre.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (OCDE). 2009. *Les pensions dans les pays de l'OCDE 2009 : Panorama des systèmes de retraites*. <www.oecd.org/els/social/pensions/PAG-fr>. Page consultée le 30 avril 2010.

REHER, David Sven. 1998. « Family Ties in Western Europe: Persistent Contrasts », *Population and Development Review*, 24, 2 : 203-234.

ROSSI, Alice S. et Peter H. ROSSI. 1990. *Of human bonding. Parent-child relationships across the life course*. New York, Aldine de Gruyter.

SEGALEN, Martine. 2008. *Sociologie de la famille*. Paris, Armand Colin, 6^e édition.

SERVICE CENTRAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (STATEC). 2008. *Rapport Travail et Cohésion sociale*. Luxembourg, STATEC, collection Cahier économique no 107.

TRAUSCH, Gilbert. 2009. *La société luxembourgeoise depuis le milieu du 19^e siècle dans une perspective économique et sociale*, Luxembourg, STATEC, collection Cahier économique no 108.

VAN PEVENAGE, Isabelle. 2009. *Pour agir : comprendre les solidarités familiales. La recherche : un outil indispensable*. Montréal: Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles.

WALL, Karin, Sofia ABHOIM, Vanessa CUNHA et Pedro VASCONCELOS. 2001. « Families and informal support networks in Portugal: the reproduction of inequality », *Journal of European Social Policy*, 11, 3 : 213-233.

WILDING, Raelene. 2006. « Virtual intimacies? Families communicating across transnational contexts », *Global Networks*, 6, 2 : 125-142.

ANNEXE 1 - MODELES DE REGRESSION LOGISTIQUE MESURANT LA PROBABILITE D'AVOIR FAIT DES TRANSFERTS FINANCIERS REGULIERS ASCENDANT OU DESCENDANT (COEFFICIENTS β)

	ASCENDANT	DESCENDANT
Revenu ménage (moins de 1 860 €)		
1 860 € - 2 794 €	4,298*	1,561
2 795 € et +	8,771*	1,315
Situation du ménage (personne seule)		
Couple sans enfant	2,107	0,560
Couple avec enfant	0,228	0,630
Famille clanique	0,113	0,348*
Autre ménage	0,064	0,264
Propriété du logement (non prop.)		
Propriétaire	0,426	1,017
Scolarité (primaire)		
Secondaire inférieur	0,893	0,388*
Secondaire supérieur	0,261	0,286***
Supérieur	0,137	0,568
Profession (prof. supérieure)		
Prof. intermédiaire	1,153	0,539
Employé	0,422	0,643
Trav. manuel	1,407	0,657
Inactif	1,459	0,218***
Nationalité (Luxembourgeois)		
Portugais	7,043*	0,330*
Pays limitrophe	4,867*	0,342*
Autre nationalité	2,761	1,291
Age du chef (45-49 ans)		
50-54 ans	0,178*	1,908
55-59 ans	0,646	1,619
60-64 ans	0,865	4,572***
A un/des enfant(s)...		
Mineur (non) Oui	2,574	1,565
18-24 ans (non) Oui	6,364**	1,401
25-34 ans (non) Oui	3,096	1,021
A un/des petit(s)-enfant(s) (non)		
Oui	0,253	0,757
A un/des enfant(s) vivant hors du ménage (non)		
1 enfant	0,131*	1,987
2 enfants	0,054**	2,443*
3 enfants ou +	0,148	1,147
Parent survivant (non)		
Oui	---	1,251
Statut matrimonial (non marié)		
Marié	1,607	1,555
R2	0,305	0,173

Source : PSELL-2/2002, CEPS/INSTEAD. Différences statistiquement significatives à *** $p \leq 0,001$; ** $p \leq 0,01$ et * $p \leq 0,05$. Les catégories de référence sont inscrites entre parenthèses. Champ : ensemble des ménages dont le chef est âgé de 45 à 64 ans.



B.P. 48
L-4501 Differdange
Tél.: +352 58.58.55-801
www.ceps.lu